Â

Ces martyrs, relÃ¨ve l'ANC dans une dÃ©claration rendue publique hier, Â«ont prÃ©parÃ© le terrain aux dÃ©fenseurs de la libertÃ© aujourd'hui pour instaurer un vÃ©ritable rÃ©gime dÃ©mocratique qui rompe avec le despotisme et rÃ©alise les objectifs de la rÃ©volution du 14 janvierÂ».

L'AssemblÃ©e nationale constituante rappelle Ã©galement Â«le rÃ´le historiqueÂ» de la femme tunisienne qui Â«est descendue, le 9 avril 1938, pour la premiÃ¨re fois dans la rue pour combattre le colonisateurÂ».

Â«Cet acte de bravoure, ajoute-t-elle, porte l'ensemble des Tunisiens Ã assumer leur part de responsabilitÃ© dans le renforcement des acquis de la femme et la consÃ©cration de l'Ã©galitÃ© entre l'homme et la femmeÂ».

L'AssemblÃ©e nationale constituante rÃ©affirme son attachement Â«au principe de la lÃ©gitimitÃ© populaire pour l'institution d'une deuxiÃ¨me RÃ©publiqueÂ», Ã travers l'Ã©laboration d'une Constitution qui reflÃ¨te l'enracinement du peuple tunisien dans son identitÃ© arabo-musulmane et son ardente aspiration Ã renforcer ses acquis modernistes.

Il s'agit, estime-t-elle, de rester fidÃ¨le au sang des martyrs de la Tunisie qui sont tombÃ©s lors de la bataille de libÃ©ration nationale et de la rÃ©volution du 14 janvier.

En conclusion, la Constituante souligne son engagement Ã rÃ©unir toutes les conditions de succÃ¨s du processus de transition dÃ©mocratique, Ã travers l'obtention d'un consensus national en cette Ã©tape charniÃ¨re que connaÃ®t le pays.

Source: allAfrica